



Conduite à tenir cas contact COVID-19

Deux cas de figure selon votre statut vaccinal et votre état de santé

SI SCHÉMA VACCINAL COMPLET * ET AGENT NON IMMUNODÉPRIMÉ	SI SCHÉMA VACCINAL INCOMPLET OU AGENT IMMUNODÉPRIMÉ MÊME VACCINÉ **
<p>S'isoler immédiatement (en attendant votre résultat de test) Réaliser immédiatement un 1er test de dépistage (RT-PCR ou test antigénique TAG) Informez que vous êtes cas contact les personnes que vous avez croisées les dernières 48H</p>	
SI LE TEST EST NEGATIF	
<p>PAS D'ISOLEMENT :</p> <ul style="list-style-type: none">• Limiter les interactions sociales• Eviter tout contact avec des personnes à risques• Porter un masque de catégorie 1 dans l'espace public• Réaliser une autosurveillance de la température et des symptômes évocateurs de la COVID-19	<p>ISOLEMENT :</p> <ul style="list-style-type: none">• 7 jours, à partir de la date du dernier contact avec la personne positive à la COVID-19• 17 jours, si vous vivez avec le malade (après la date de début des signes ou la date du test positif).• Réaliser une autosurveillance de la température et des symptômes évocateurs de la COVID-19
<p>2e TEST (RT-PCR ou TAG) :</p> <ul style="list-style-type: none">• 7 jours après la fin de la période d'isolement du cas positif à la COVID-19• Si vous vivez avec le malade : test à faire 17 jours après la date de début de symptômes du cas positif (si sujet asymptomatique, 17 j après la date du prélèvement positif).	<p>2e TEST (RT-PCR ou TAG) réalisé en fin d'isolement</p> <ul style="list-style-type: none">• 7 jours, à partir de la date du dernier contact avec la personne positive à la COVID-19• Si vous vivez avec le malade : test à faire 17 jours après la date de début de symptômes du cas positif (si sujet asymptomatique, 17 j après la date du prélèvement positif).

SI SCHÉMA VACCINAL COMPLET * ET AGENT NON IMMUNODÉPRIMÉ	SI SCHÉMA VACCINAL INCOMPLET OU AGENT IMMUNODÉPRIMÉ **
SI LE TEST EST POSITIF	
L'isolement doit durer 10 jours à compter des premiers symptômes (ou 10 jours à partir du test positif en l'absence de symptômes).	
En cas de température au 10e jour, il convient d'attendre 48h supplémentaires après la disparition de la fièvre pour terminer son isolement. Si l'on a des difficultés à respirer, il faut appeler immédiatement le 15 (ou le 114 pour les personnes sourdes ou malentendantes).	
<p style="text-align: center;">Surveiller son état de santé</p> <p>En général, la guérison intervient en quelques jours avec du repos. Pour surveiller son état de santé, il est conseillé de prendre sa température 2 fois par jour. En cas de fièvre ou de maux de tête, on peut prendre du paracétamol (et non de l'ibuprofène), pas plus de 1 gramme et jusqu'à 3 fois par jour (soit 3 grammes au total). Les traitements habituels doivent être poursuivis.</p> <p>Il faut contacter son médecin traitant en cas d'évolution des symptômes, de symptômes inhabituels, en cas de doute sur un traitement ou pour tout autre problème de santé.</p> <p style="text-align: center;">En cas de difficultés à respirer, il faut appeler immédiatement le 15 (ou le 114 pour les personnes sourdes ou malentendantes).</p>	

*** Le schéma vaccinal complet et délai nécessaire après l'injection finale :**

- soit une, deux ou trois doses selon le vaccin, un éventuel antécédent documenté d'infection et l'existence d'une immunodépression grave ;
- depuis au moins 7 jours (vaccins Cominarty® de Pfizer, COVID-19 Vaccine Moderna®, Vaxzeria® d'Astra Zeneca et Covishied® d'Astra Zeneca) ;
- ou depuis au moins 4 semaines (vaccin Covid-19 vaccin Janssen®).

**** Immunodéprimé - les personnes immunodéprimées sont celles :**

- ayant reçu une transplantation d'organe ou de cellules souches hématopoïétiques ;
- sous chimiothérapie lymphopénisante ;
- traités par des médicaments immunosuppresseurs forts, comme les antimétabolites (celcept, myfortic, mycophémolate mofétil, imurel, azathioprine) et les antiCD20 (rituximab : Mabthera, Rixathon, Truxima) ;
- dialysées chroniques après avis de leur médecin traitant qui décidera de la nécessité des examens adaptés ;
- au cas par cas, les personnes sous immunosuppresseurs ne relevant pas des catégories susmentionnées ou porteuses d'un déficit immunitaire primitif ;
- atteintes de leucémie lymphoïde chronique ou de certains types de lymphomes traités par antiCD20 (depuis le 18 juin).

RAPPEL : DÉFINITION D'UN CAS/PERSONNE CONTACT

En l'absence de mesures de protection efficaces pendant toute la durée du contact :

Personne-contact à risque élevé :

Toute personne n'ayant pas reçu un schéma complet de primo-vaccination¹ OU ayant reçu un schéma complet de primo-vaccination depuis moins de 7 jours (vaccins Cominarty® de Pfizer, COVID-19 Vaccine Moderna®, Vaxzeria® d'Astra Zeneca et Covishied® d'Astra Zeneca) ou moins de 4 semaines (vaccin Covid-19 vaccin Janssen®) OU atteinte d'une immunodépression grave, c'est-à-dire présentant une affection le rendant éligible à une 3e dose de primo-vaccination, même si celle-ci a déjà été administrée (liste d'affections définies dans l'avis du Conseil d'orientation de la stratégie vaccinale du 6 avril 2021) ^{2,3}

ET

Ayant eu un contact direct avec un cas confirmé ou probable, en face-à-face, à moins de 2 mètres, quelle que soit la durée (ex. conversation, repas, contact physique). En revanche, des personnes croisées dans l'espace public de manière fugace, même en l'absence de port de masque, sont considérées comme des personnes-contacts à risque négligeable, ou ayant prodigué ou reçu des actes d'hygiène ou de soins à un cas confirmé ou probable, ou ayant partagé un espace intérieur (bureau ou salle de réunion, véhicule personnel, salle de restaurant, ...) pendant au moins 15 minutes consécutives ou cumulées sur 24h avec un cas confirmé ou probable ou étant resté en face-à-face avec un cas confirmé ou probable durant plusieurs épisodes de toux ou d'éternuement

Personne-contact à risque modéré :

Toute personne sans immunodépression grave ayant reçu un schéma complet de primo-vaccination ¹ depuis au moins 7 jours (vaccins Cominarty® de Pfizer, COVID-19 Vaccine Moderna®, Vaxzeria® d'Astra Zeneca et Covishied® d'Astra Zeneca) ou au moins 4 semaines (vaccin COVID-19 vaccin Janssen®)

ET

Ayant eu un contact direct avec un cas confirmé ou probable, en face-à-face, à moins de 2 mètres, quelle que soit la durée (ex. conversation, repas, contact physique). En revanche, des personnes croisées dans l'espace public de manière fugace, même en l'absence de port de masque, sont considérées comme des personnes-contacts à risque négligeable, ou ayant prodigué ou reçu des actes d'hygiène ou de soins à un cas confirmé ou probable, ou ayant partagé un espace intérieur (bureau ou salle de réunion, véhicule personnel, salle de restaurant, ...) pendant au moins 15 minutes consécutives ou cumulées sur 24h avec un cas confirmé ou probable ou étant resté en face-à-face avec un cas durant plusieurs épisodes de toux ou d'éternuement.

Personne-contact à risque négligeable :

- toute personne ayant un antécédent d'infection par le SARS-CoV-2 confirmé par amplification moléculaire (RT-PCR, RT-LAMP), TAG naso-pharyngé ou sérologie datant de moins de 2 mois³ ;
- toutes les autres situations de contact.

1. Soit une, deux ou trois doses selon le vaccin, un éventuel antécédent documenté d'infection et l'existence d'une immunodépression grave

2. https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/avis_du_cosv_6_avril_2021pdf.pdf

3. Il s'agit du délai durant lequel le risque de réinfection par le SARS-CoV-2 paraît négligeable à ce jour pour. Il pourra évoluer en fonction des informations disponibles. Ce délai diffère de celui du pass sanitaire qui a un objectif différent, collectif et préventif, de limiter les risques lors de rassemblements de personnes, pour lesquelles une exposition à un cas n'est pas certaine.

A savoir, sont considérés comme des mesures de protection efficaces :

- séparation physique isolant la personne-contact du cas confirmé ou probable en créant deux espaces indépendants (vitre, Hygiaphone®) ;
- masque chirurgical, ou FFP2, ou en tissu « grand public filtration supérieure à 90% » (correspondant à la catégorie 1 (AFNOR)), porté par le cas confirmé ou probable OU la personne-contact.

Ne sont pas considérés comme mesures de protection efficaces :

- masques en tissu grand public de catégorie 2 ;
- masques en tissu « maison » ou de fabrication artisanale ne répondant pas aux normes AFNOR ;
- visières et masques en plastique transparent portés seuls ;
- plaque de plexiglas posée sur un comptoir, rideaux en plastique transparent séparant clients et commerçants.

Sources :

- [ameli.fr](https://www.ameli.fr)
- [santepubliquefrance.fr](https://www.santepubliquefrance.fr)
- [semsi.fr](https://www.semsi.fr)